

RAYMOND JAMES

ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL

INFORMATIONS RELATIVES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE LA GOUVERNANCE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE RJAMI



Mise en œuvre du Décret 2012-132 du 30 janvier 2012
Application de l'Article 173 de la Loi de Transition Energétique (LTE)

- DEMARCHE GENERALE DE RJAMI
- CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS
 - OPCVM CONCERNES
- INFORMATION DES INVESTISSEURS

Août 2018

40 rue La Boétie 75008 PARIS
+33 (0)1 45 61 64 90 www.rjami.com

DEMARCHE GENERALE DE RJAMI

Avec le développement de son expertise ESG depuis 2007, Raymond James Asset Management International a consolidé son engagement dans la durée, en facilitant l'élaboration d'outils liés à l'ESG, tout en approuvant les « *Principles for Responsible Investment* » (PRI) des Nations Unis.



De ce fait, Raymond James Asset Management s'est engagé à promouvoir un dialogue approfondi sur les « risques » potentiels au travers d'une **approche transversale de Développement Durable**, afin de mieux les anticiper et les gérer.

Pour compléter cette première démarche, Raymond James Asset Management International, conscient de sa responsabilité d'information, utilise l'analyse des données ESG fournies par **Grizzly Responsible Investissement** (<http://grizzly-ri.com>, société de services et de recherche en matière de Développement Durable, de Responsabilité Sociale d'entreprise et d'Investissement Responsable) et également par **Engaged Tracking** (www.engagedtracking.com, organisme indépendant de notation et de suivi des émissions carbone / Carbon Ranking des plus grandes sociétés cotées au niveau mondial), dans son approche **ESG et d'analyse de l'empreinte carbone**.



Ces partenariats nous permettent de mesurer l'adéquation des résultats ESG avec les grands enjeux du développement durable et notamment la **convergence avec les scénarios du changement climatique (Empreinte Carbone)**.

Aussi **nous privilégions la transparence** au sein de nos produits d'investissement, dès que l'information est disponible :

- Le fonds *Raymond James Europe Plus* fait, à ce titre, l'objet d'un état des lieux annuel, afin d'établir deux empreintes – **ESG** et **Empreinte Carbone** – et de pouvoir donner une orientation constructive aux investissements réalisés.



- Le fonds *Raymond James Carbon Momentum* favorise les sociétés nouvellement engagées et progressant le plus dans la voie de la décarbonation (les « **Best in Trend** »), grâce aux **classements Empreinte Carbone** (« *ET Carbon Ranking* »); cette initiative RJAMI associe la dynamique environnementale à la performance financière attendue par les investisseurs, au travers d'un travail coordonné visant à **influencer les entreprises à communiquer des données ESG de qualité & certifiées** (ISO 14 001).



Nos partenaires utilisent des outils de mesure objectifs et acceptés au niveau international et examinés par des Groupes indépendants d'experts. A titre d'exemple, le classement « **ET Carbon Ranking** », dans le cadre de notre produit « *pur carbone* », le FCP RJ Carbon Momentum, est basé sur le « **Greenhouse Gas Protocol** » (GHG), norme internationale la plus reconnue pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre.



GREENHOUSE GAS PROTOCOL

Avec l'attribution de ces analyses quantitatives indépendantes, qui peuvent être mises à la disposition des clients, RJAMI renforce sa stratégie et sa volonté de transparence, en offrant aux investisseurs un outil complet pour évaluer pleinement l'exposition des Fonds sous gestion et leur permettre de combiner leurs forces afin d'envoyer un message clair **aux entreprises cotées pour améliorer leur reporting ESG et réduire leurs émissions de CO₂**, ceci afin d'accélérer la transition vers une économie responsable (ESG) et sobre en émissions carbone, face à un risque de changement climatique grandissant.



Les critères ESG :

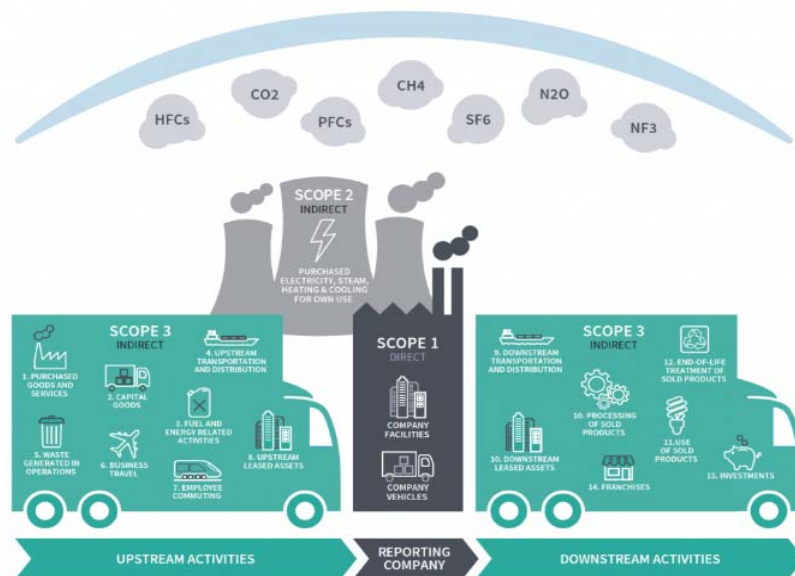
- ✓ Critère Environnemental
- ✓ Critère Social
- ✓ Critère de Gouvernance



sont créateurs de rentabilité dans une optique moyen-long terme, et sont également un outil d'analyse du risque inhérent au mode de fonctionnement de la société. Ils sont loin de relever de la philanthropie et apporte, au contraire, une vision innovante de l'entreprise au cœur d'un environnement globalisé. Une entreprise doit créer de la valeur pour ses actionnaires, comme pour chacune de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, ...), et se préoccuper ainsi de la façon dont ses revenus sont construits dans la durée.

Les critères **extra-financiers** complètent les critères **financiers**, en cherchant une réponse sur la manière dont les biens sont produits aujourd'hui, tout en respectant les équilibres sociaux, environnementaux et de gouvernance afin de préserver les ressources et la production à venir, et enfin leur succès.

Aussi, **le critère Carbone** s'inscrit dans la durée et permet de mesurer la participation des collectivités, des entreprises et des acteurs économiques associatifs et gouvernementaux dans l'objectif de **limiter le réchauffement global à 2° Celsius**.



Source : ET Index Research, Greenhouse Gas Protocol

Mesurer les efforts de la dynamique de réduction empreinte carbone au sein des acteurs économiques équivaut pour RJAMI à mesurer le potentiel des actifs.

CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS

➤ Concernant les FCP gérés par RJAMI :

Mise à disposition sur un rythme annuel des rapports Empreinte Carbone et ESG – concernant **le FCP RJ Europe Plus** – et du rapport Empreinte Carbone respectivement pour le **FCP RJ Carbon Momentum**.

Ces rapports ESG répondent à l'obligation d'information.

- La notation et l'évaluation du **FCP Raymond James Europe Plus** résultent de l'agrégation des risques ESG pour une moindre contrainte de gestion, en rendant compte de l'ensemble des résultats ESG et Empreinte Carbone des sociétés détenues et non de leur engagement.

L'objectif est de connaître la probabilité d'un impact « matériel » sur les comptes des entreprises sélectionnées au sein du portefeuille.

- La notation et le positionnement du **FCP Raymond James Carbon Momentum** a pour objectif de détecter les sociétés nouvellement engagées et progressant dans la voie de la décarbonation i.e. les « **Best in Trend** ». Cette approche permet d'entamer le dialogue avec les entreprises, tout en récompensant les plus transparentes et sanctionnant les moins engagées.

➤ Concernant les FCPE gérés par RJAMI :

En matière d'**épargne salariale**, notre ambition est de **concilier également performance économique et engagement sociétal**, par un soutien aux entreprises et aux entités publiques qui contribuent au **développement durable** - et d'influencer la gouvernance et le comportement des acteurs sociétaux en faveur d'une **économie responsable**.

Nous intégrons ainsi **certains critères ESG** dans la construction des **portefeuilles interentreprises et dédiés**, ainsi que dans notre responsabilité en termes de **politique de vote**.

OPCVM CONCERNES

FCP Raymond James Europe Plus

- ✓ Part A - Code ISIN FR0010178665
- ✓ Part I - Code ISIN FR0010182352
- ✓ Part I Plus - Code ISIN FR0012870624

Cet OPCVM représente 49,7% des actifs gérés en FCP par RJAMI.

FCP Raymond James Carbon Momentum

- ✓ Code ISIN Part A FR0013314010
- ✓ Code ISIN Part I FR0013314028

Cet OPCVM représente 2,3% des actifs gérés en FCP par RJAMI.

FCPE gérés par RJAMI – Epargne Salariale

Les FCPE concernés par la démarche générale ESG (avec intégration de *certaines* critères ESG, comme décrit précédemment) représentent 59,7% des actifs gérés en FCPE par RJAMI.

NB : sur la base des données RJAMI au 31/07/2018.

INFORMATION DES INVESTISSEURS

Raymond James Asset Management International publie sur son site internet www.rjami.com divers documents mis à disposition des investisseurs.

AVERTISSEMENT :

*Le présent document a été rédigé et est publié par **Raymond James Asset Management International (RJAMI)**, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 95-001, ayant son siège social au 40, rue La Boétie 75008 Paris, France, SIRET 397 833 773 00021 RCS PARIS, site web www.rjami.com. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue : ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; ni un conseil d'investissement.*

*Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du **Prospectus** et du document d'information clé pour l'investisseur (**DICI**) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web ou sur simple demande auprès de RJAMI.*

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. **Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.**

* * *